



# **Déclaration Liminaire CGT FIP Comité Social d'Administration Local DDFIP MARNE Du 10 juillet 2025**

Monsieur Le Président,

Nous ne pouvons commencer nos propos liminaires sans évoquer le choix scandaleux (car il s'agit d'un choix) de la startup ALAN comme opérateur de la PSC obligatoire du ministère volet santé.

Nous ne sommes pas, et n'avons jamais été les avocats de la MGEFI, ce que la CGT défend c'est le mutualisme, à l'inverse de ce que défendent nos ministres.

La CGT n'a jamais caché qu'elle souhaitait un opérateur mutualiste ; c'est-à-dire appartenant à l'économie sociale et solidaire, non lucratif et dont la gouvernance est démocratique.

Nous voulons un opérateur solide et solidaire dont l'objectif est la couverture santé de ses membres, et non un opérateur dont l'objectif est de se faire du fric.

Ces startups peuvent être déficitaires pendant des décennies, ce qui ne pose aucun problème alors que nos ministres exigent des hôpitaux, des crèches, des universités qu'elles soient rentables.

Des fonds spéculatifs pour garantir notre protection en matière de santé, c'est non !

Pour la CGT il s'agit d'un choix politique évident : le président Macron a, sur les réseaux sociaux félicité ALAN pour son développement, le président d'ALAN l'a publiquement remercié pour son soutien. Le ministre Lombard lui-même a déclaré lors de son audition au sénat le 11 juin 2025 qu'il espérait qu'ALAN aura un développement international.

Pour la CGT, il s'agit donc bien d'un choix idéologique qui ne répond à aucune rationalité et évidemment nous le condamnons !

Deux exemples :

– Nos ministres, et aussi la DGFIP, surévaluent constamment le numérique plutôt que l'humain et le présentiel ; nous le voyons depuis des années dans les services. Peu importe les dizaines de millions dépensées dans des logiciels défectueux, comme GMBI aux Finances publiques ou Arpège à la CPAM, qui plongent les utilisateurs et les usagers dans le chaos. C'est pour cela qu'une startup basée sur l'expérience numérique est mieux évaluée pour l'offre présenteielle qu'une mutuelle dont on sait, depuis des années, qu'elle propose et assure une présence physique reconnue par les agents.

– Il s'agit aussi, pour nos gouvernements successifs, de privilégier, systématiquement, les nouveaux entrants pour affaiblir tout ce qui ressemble encore à un service public enclin à la solidarité. Ainsi Trenitalia bénéficie de ristournes considérables sur le prix des péages

entre Paris et Marseille alors que la SNCF paie le prix fort. Contre toute logique une entreprise qui n'a jamais participé à la constitution du réseau l'utilise à prix d'ami pendant que celle qui a participé à sa construction paye plein tarif.

C'est exactement l'argument que le ministère a servi quand la CGT lui a demandé comment un nouvel opérateur pouvait mieux maîtriser la sociologie du ministère que l'opérateur historique.

La CGT ne dit pas que les règles n'ont pas été respectées, même si on ne peut pas dire le contraire : les organisations syndicales n'ont pas eu les éléments permettant de jouer leur rôle, mais simplement un power-point sur table lorsqu'ils ont dû émettre un avis sur ce choix. Nos ministres persistent à refuser de leur fournir un rapport d'analyse complet qui justifie ce choix. Il s'agit de mépris des représentants des personnels que nous sommes. Des mois, des années de négociations, de discussions qui ont commencé au niveau Fonction publique ; des accords que la CGT a signés pour en arriver là. C'est un véritable bras d'honneur qui est fait aux élus des personnels.

Au-delà de la question cruciale de notre protection sociale, d'autres réformes impactent directement l'organisation et l'efficacité de nos services. La DGFIP, dans sa frénésie à restructurer partout et tout le temps, a décidé de supprimer les pôles de contrôle et d'expertise.

Les PCE jouent un rôle crucial entre les services de gestion et de contrôle. Dans un contexte d'industrialisation des tâches et de perte de sens dans l'exercice des missions, et malgré des centaines de suppressions d'emplois, les PCE restent des services attractifs, avec des missions diverses et complémentaires.

Pourtant, la DGFIP a décidé de les supprimer, à travers une note du 15/05/2025 qui consacre une nouvelle méthode de « dépeçage » de nos missions, plus pragmatique, et surtout plus insidieuse. Cette note vous oblige à « rentrer dans le rang ».

La Direction Générale s'inscrit dans une volonté de modification en profondeur des modalités et des structures du contrôle fiscal, matérialisée dans le COM, mais qui traduit une évolution plus globale du contrôle fiscal répondant à une conception ultra-libérale à l'œuvre depuis une quinzaine d'année. Sous couvert de lutte contre la fraude la plus importante ou la plus spectaculaire, le contrôle fiscal au plus près du terrain disparaît.

L'émergence de la facturation électronique va impacter tant la gestion que le contrôle des professionnels. Le culte de l'intelligence artificielle, mais surtout la perspective de suppressions d'emplois massives, placent le « data-mining » au centre de notre fonctionnement.

Il nous semble important d'avoir un premier échange dans cette instance tant le sujet fait naître des interrogations et inquiétudes.

Monsieur le Président, les agents du PCE, attachés à leurs missions s'inquiètent de la dispersion de celles-ci dans d'autres services. Quels sont vos intentions et moyens d'action au plan local ?

Nous évoquerons également dans notre déclaration liminaire le sujet des mouvements locaux de mutation C et B. Nous avons donc la vérité sur la situation désastreuse de l'emploi dans la plupart des services. Cette situation met en péril des services qui ne voient pas comment ils vont pouvoir remplir leurs missions à compter de septembre. Quand bien même un nouveau recrutement de contractuels va combler quelques trous, il manque à cette heure 44 emplois (ETP) B et C.

Autre effet de bord, le mouvement s'est fait de manière aléatoire dans le cadre de la gestion de la pénurie. Ainsi, on peut ne pas avoir eu son premier vœu quand bien même il reste des emplois vacants sur le poste convoité à l'issue du mouvement ! Tout ça ne va pas améliorer l'ambiance générale.

Au passage, la non communication des documents sur les mouvements aux représentant·e·s du personnel ainsi que la non tenue d'une réunion d'information ont été vivement appréciées. Rappelons donc que nous sommes élu·e·s par les collègues et ne pas nous respecter, c'est ne pas respecter l'ensemble des collègues.

Il est vrai que le rôle des élu·e·s est réduit à peu de chagrin, depuis la loi dite de transformation de la Fonction publique de 2019 qui a en fait détruit le peu de démocratie syndicale dans la Fonction publique. C'est dans ce cadre que s'inscrivent les lignes générales de gestion (LDG) qui détruisent méthodiquement nos règles de gestion au motif « d'une modernisation » de nos process en forme de régression sociale.

Les agents du département nous questionnent, à juste titre, sur les mouvements locaux de mutation :

- Pourquoi n'ai-je pas eu ma mutation alors qu'il existe des postes vacants dans les services que j'ai demandés ? Quels sont les emplois que la direction a décidé de geler ? La direction a-t-elle déroulé tout le mouvement jusqu'au bout (cascades...) ?
- Pourquoi n'ai-je pas obtenu ma mutation alors qu'un·e autre agent·e avec moins d'ancienneté administrative l'a obtenue ? D'autres complètent avec : « pourtant j'ai une priorité ? » Ai-je été primé·e à tort ?
- Quelles sont mes chances d'obtenir tel poste ou telle résidence l'année prochaine ? Je souhaite passer des concours et examens mais avant je veux connaître mes chances de revenir dans le département et dans telle résidence ?

Nous ne pouvons répondre à toutes les questions légitimes des agent·e·s. La CGT ne remet pas en cause l'impartialité de la direction, mais nous ne pouvons certifier aux collègues que les règles ont bien été respectées. Sur les chances futures d'obtenir tel poste ou telle résidence, nous savons très bien que les données évoluent d'une année à une autre mais avec les documents, on pouvait quand même faire une estimation, certes sans certitude.

Monsieur le Président, nos collègues n'ont plus confiance aux RH, à la direction. Monsieur le Président, mettre à disposition des organisations syndicales représentatives des personnels les documents sur les mouvements locaux est une question de bon sens. Ça permettrait aux agent·e·s de retrouver confiance en vous, en notre direction. Sur ce sujet, Monsieur le Président, vous avez la main. Il ne tient qu'à vous de la tendre aux agent·e·s.

Aussi nous condamnons également le choix unilatéral de la DG d'imposer des affectations nationales au profil pour l'ensemble des cadres A et les B (PSE et programmeur) dans les DiSI, dans les directions spécialisées du contrôle fiscal, services centraux et assimilés et des affectations locales au profil dans les DD/DRFIP.

Avant que ce choix ubuesque ne se retrouve appliqué à toutes les catégories il nous semble important de revenir sur les premières affectations au choix qui ont eu lieu dernièrement dans notre direction. C'est pour cela que nous souhaitons faire un point d'étape aujourd'hui sur les affectations au choix des A en local.

Vous l'aurez compris, Monsieur le Président, les sujets de mécontentement et de revendications sont toujours aussi nombreux et la CGT est là pour les porter et les organiser : nous vous demandons donc de traiter les questions diverses en premier, avant même les autres points inscrits à l'ordre du jour de ce CSAL, ou à minima les questions sur le PCE et les mouvements de mutations B et C ainsi que les mutations au choix des inspecteurs.

Nous concluons notre déclaration liminaire sur des faits dramatiques : le nombre élevé d'agent·e·s de la DGFIP qui se sont suicidés ou qui ont tenté de le faire depuis le début de l'année, qui ont même fait l'écho de la presse.

13 collègues ont mis fin à leurs jours et 8 autres ont tenté depuis le début de l'année ET il y a une minimisation voire un déni de l'Administration à l'égard de cette série de suicides. L'Administration écarte toute part de responsabilité d'un revers de main. La DG met sous le silence tous ces collègues qui se sont donnés la mort.

Eric LOMBARD, notre ministre, a même affirmé avec aplomb que "C'est une situation [...] que je n'estime pas liée à des raisons ni d'organisation, ni de charge de travail, ni de management". Une conclusion assez hâtive.

Et la réponse de notre directeur local, Monsieur SOULIÉ, est en conformité avec la position de la DG et consiste même à faire peser la responsabilité sur les agent·e·s, car au mal-être au travail, le directeur répond qu'il n'y a pas de problème d'effectif en local, mais en plus cette situation résulterait de l'inadaptation des agent·e·s au changement et d'un défaut de management de proximité qui ne parvient pas à remplir son rôle d'accompagnement !!!